

Validité d'un plan de redressement

Par vince41	
Bonjour,	

Un administrateur peut-il rejeter un plan de redressement crédible, validé par un expert comptable, fourni par 2 associés minoritaires à 40% des parts en commun au seul motif qu'ils n'ont pas la majorité (dans un cadre où il n'y a aucun autre plan de redressement de proposé à part le leur) ?

Quel article de loi parle des conditions de recevabilité d'un plan ?

Merci